



**Procès-verbal du Conseil de la Ville
de Richmond**

16 septembre 2019

Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil de la Ville de Richmond tenue au 745, rue Gouin, le lundi 16 septembre 2019 à 19 h sous la présidence du maire, Bertrand Ménard, et en la présence de la mairesse suppléante, Céline Bourbeau, de la conseillère Cathy Varnier et des conseillers Guy Boutin, Clifford Lancaster, Gérard Tremblay, du directeur général et secrétaire-trésorier, Rémi-Mario Mayette, ainsi que du directeur général adjoint Alexis Grondin-Landry. Le conseiller Charles Mallette est absent.

PROJET D'ORDRE DU JOUR
ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE
Le 16 septembre 2019 à 19 h

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1. Procès-verbal de l'assemblée régulière du 3 septembre 2019
4. Présentation des organismes et période de questions
 - 4.1. M. Hubert Royer – Nettoyage de l'ancienne source d'eau
5. Urbanisme
 - 5.1. Deuxième projet de règlement no. 262 relatif à l'élevage d'animaux de ferme dans un milieu urbain, modifiant le règlement de zonage no. 108 – Adoption
 - 5.2. 144-148, rue Principale Nord – Rénovation de la façade - Demande d'autorisation pour modification
6. Gestion et administration
 - 6.1. Administration – Direction générale
 - 6.1.1. J.P. Cadrin & ass. inc. – Dépôt des rôles d'évaluation foncière et locative pour l'exercice financier 2020
 - 6.1.2. Société québécoise des infrastructures – Renouvellement de bail – Avenant no. 6
 - 6.1.3. La Mutuelle des municipalités du Québec – Bell Canada – Avis de réclamation – Accusé de réception
 - 6.1.4. Déploiement des services d'immigration au Québec – Positionnement
 - 6.1.5. Colloque Fondation Rues Principales – Délégation
 - 6.2. Voirie, travaux publics, immeubles et parcs municipaux
 - 6.2.1. R.J. Lévesque & fils – Nettoyage d'un puits – Facture
 - 6.2.2. Poste de journalier aréna-voirie – Embauche de M. Corey Carson
7. Police, incendies et sécurité civile
 - 7.1. Service de sécurité incendie de la région de Richmond – Règlement no. 9 décrétant un emprunt de 450 000 \$ et une dépense de 453 524,37 \$ destiné à l'achat d'un camion autopompe 4 portes – Demande d'approbation
 - 7.2. Service de sécurité incendie de la région de Richmond – Prolongement de l'entente du SSIRR – Demande de modification au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation
 - 7.3. Comité de sécurité civile – Compte-rendu



**Procès-verbal du Conseil de la Ville
de Richmond**

8. Demande d'aides financières et/ou techniques, d'autorisations, d'appuis, de dons, de publicités, de subventions et invitations diverses
 - 8.1. Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale – Proclamation à titre de municipalité alliée contre la violence conjugale – Demande de résolution
 - 8.2. Grande Loge du Québec – 150^e anniversaire – Invitation
9. Correspondances diverses
 - 9.1. Immigration, Diversité et Inclusion Québec – Régionalisation de l'immigration - Informations
10. Affaires nouvelles
 - 10.1. Foire de la santé et du bien-être
 - 10.2. Association de camping et caravaning de l'Estrie et du Centre-du-Québec – Rassemblement
 - 10.3. Expo de Richmond
11. Levée de la réunion

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le maire constate le quorum, souhaite la bienvenue aux gens présents dans la salle ainsi qu'aux élus et procède à l'ouverture de la séance.

2019-09-16-01

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST proposé par la conseillère Varnier et appuyé par le conseiller Boutin et RÉSOLU unanimement par les conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté. (Adoptée)

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2019-09-16-02

3.1. Procès-verbal de l'assemblée régulière du 3 septembre 2019

ATTENDU QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière du 3 septembre 2019 a été remis aux membres du conseil; IL EST proposé par le conseiller Tremblay et appuyé par la conseillère Bourbeau et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers que le procès-verbal de ladite assemblée régulière soit adopté tel que rédigé. (Adoptée)

4. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET PÉRIODE DE QUESTIONS

À l'invitation du maire, les citoyens présents sont invités à faire part de leurs demandes ou commentaires concernant les dossiers municipaux.

4.1. M. Hubert Royer – Nettoyage de l'ancienne source d'eau

M. Hubert Royer tient à faire part aux membres du conseil municipal que M. Jean-Paul Proulx, demeurant au 41, Avenue de Melbourne Nord, a procédé au nettoyage du côté de la rue, particulièrement là où se trouvait l'ancienne source d'eau. Les élus en profitent pour remercier M. Proulx.



Procès-verbal du Conseil de la Ville
de Richmond

5. URBANISME

2019-09-16-03

5.1. Deuxième projet de règlement no. 262 relatif à l'élevage d'animaux de ferme dans un milieu urbain, modifiant le règlement de zonage no. 108 - Adoption

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance régulière du conseil tenue le 3 juin 2019;

CONSIDÉRANT QU'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance régulière du conseil tenue le 12 août 2019;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet de règlement et a recommandé, au conseil municipal, son adoption;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée de consultation publique s'est tenue le 16 septembre au cours de laquelle personne ne s'est objecté au projet de règlement;

POUR CES MOTIFS:

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par la conseillère Varnier et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers d'adopter le deuxième projet de règlement no. 262 relatif à l'élevage d'animaux de ferme dans un milieu urbain, modifiant le règlement de zonage no. 108. (Adoptée)

2019-09-16-04

5.2. 144-148, rue Principale Nord, Rénovation de la façade – Demande d'autorisation pour modification

CONSIDÉRANT la demande du propriétaire du 144-148, rue Principale Nord, relativement à la rénovation de la façade de son immeuble, adressée au comité consultatif d'urbanisme en novembre 2018 pour laquelle le conseil s'était prononcé par la résolution no. 2018-11-19-04;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur souhaite modifier la configuration de l'auvent;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme juge important que la configuration de l'auvent soit réalisée telle que présentée initialement;

CONSIDÉRANT QU'après analyse de la demande de modification, le comité consultatif d'urbanisme ne recommande pas au conseil d'accepter ladite demande de modification;

POUR CES MOTIFS :

IL EST proposé par la conseillère Varnier et appuyé par le conseiller Boutin et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers de ne pas accorder la demande de modification et de maintenir la décision prise par la résolution no. 2018-11-19-04. (Adoptée)

6. GESTION ET ADMINISTRATION

6.1. Administration – Direction générale

2019-09-16-05

6.1.1. J.P. Cadrin & ass. inc. – Dépôt des rôles d'évaluation foncière et locative pour l'exercice financier 2020

Le directeur général dépose les rôles d'évaluation foncière et de valeur locative pour l'exercice 2020 reçus par la firme d'évaluation J.P. Cadrin & ass. inc.



Procès-verbal du Conseil de la Ville
de Richmond

IL EST proposé par la conseillère Bourbeau et appuyé par la conseillère Varnier et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers de prendre acte du dépôt des rôles d'évaluation foncière et de la valeur locative pour l'exercice financier 2020, tels que préparés par la firme d'évaluation J.P. Cadrin & ass. inc., et d'autoriser ladite firme à transférer le rôle d'évaluation foncière au Service de sécurité incendie de la région de Richmond ainsi qu'à la Centrale d'appels d'urgence de Chaudières-Appalaches (CAUCA) afin qu'elle puisse mettre à jour sa base de données.

(Adoptée)

6.1.2. Société québécoise des infrastructures – Renouvellement de bail – Avenant no. 6

Le directeur général dépose une correspondance reçue de la Société québécoise des infrastructures transmettant l'avenant no. 6 relativement au bail convenu avec ladite Société.

6.1.3. La Mutuelle des municipalités du Québec – Bell Canada – Avis de réclamation – Accusé de réception

Le directeur dépose un accusé de réception émis par la Mutuelle des municipalités du Québec relativement à un avis de réclamation reçu de Bell Canada pour des bris à ses installations.

2019-09-16-06

6.1.4. Déploiement des services d'immigration au Québec - Positionnement

CONSIDÉRANT QUE le ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec a annoncé le 28 août dernier le *déploiement historique des services d'immigration au Québec*;

CONSIDÉRANT QUE ce *déploiement* permettra l'ouverture de 40 nouveaux points de services du ministère partout au Québec afin d'assurer une présence suffisante en région et de mieux servir les différents partenaires;

CONSIDÉRANT QUE le ministre entend créer un nouveau poste de conseiller en immigration régionale qui permettra d'offrir des services personnalisés et de proximité aux entreprises;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Richmond entreprend des efforts, en collaboration avec les entreprises du milieu, pour attirer et retenir de nouvelles familles y incluant des immigrants afin de combler notamment la pénurie de main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE l'hôtel de ville de Richmond héberge déjà un bureau de Services Québec y logeant le Bureau de la publicité des droits et que cet espace est inoccupé aux deux tiers;

CONSIDÉRANT QUE Richmond est situé à mi-chemin entre Sherbrooke et Drummondville permettant au nouveau point de service du ministère de rejoindre une clientèle désireuse de s'établir à l'extérieur des grands centres urbains;

POUR CES MOTIFS,

IL EST proposé par le conseiller Lancaster et appuyé par la conseillère Bourbeau et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers que la Ville de Richmond adresse une demande au ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec afin qu'elle soit considérée comme site de choix pour recevoir un point de services du ministère dans le cadre du déploiement des services d'immigration au Québec.

(Adoptée)



Procès-verbal du Conseil de la Ville
de Richmond

2019-09-16-07

6.1.5. Colloque Fondation Rues Principales - Délégation

IL EST proposé par la conseillère Bourbeau et appuyé par le conseiller Tremblay et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers de déléguer la conseillère Varnier au 32^e colloque annuel de la Fondation Rues Principales qui se tiendra le 2 octobre prochain à Québec et d'autoriser le paiement de son inscription au montant de 225 \$, taxes en sus, ainsi que ses frais de déplacement. (Adoptée)

6.2. Voirie, travaux publics, immeubles et parcs municipaux

2019-09-16-08

6.2.1. R.J. Lévesque & fils – Nettoyage d'un puits - Facture

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par la conseillère Bourbeau et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers d'autoriser le paiement de la facture de R.J. Lévesque & fils, pour le nettoyage du puits no. 1, au montant de 20 550 \$, taxes en sus. (Adoptée)

2019-09-16-09

6.2.2. Poste de journalier aréna-voirie – Embauche de M. Corey Carson

IL EST proposé par le conseiller Tremblay et appuyé par la conseillère Varnier et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers d'attribuer le poste de journalier aréna-voirie à M. Corey Carson et qu'il entre en fonction le mercredi 2 octobre 2019. (Adoptée)

7. POLICE, INCENDIES ET SÉCURITÉ CIVILE

2019-09-16-10

7.1. Service de sécurité incendie de la région de Richmond – Règlement no. 9 décrétant un emprunt de 450 000 \$ et une dépense de 453 524,37 \$ destiné à l'achat d'un camion autopompe 4 portes – Demande d'approbation

IL EST proposé par le conseiller Lancaster et appuyé par le conseiller Tremblay et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers d'approuver le règlement d'emprunt no. 9 du Service de sécurité incendie de la région de Richmond prévoyant un emprunt de 453 000 \$ et une dépense de 453 524,37 \$ destiné à l'achat d'un camion autopompe 4 portes. (Adoptée)

2019-09-16-11

7.2. Service de sécurité incendie de la région de Richmond – Prolongement de l'entente du SSIRR – Demande de modification au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation

CONSIDÉRANT QU'une entente intermunicipale lie la Ville de Richmond, la Municipalité d'Ulverton, la Municipalité du Canton de Cleveland et la Municipalité du Canton de Melbourne pour la création d'une régie habilitée à exploiter le « Service de sécurité incendie de la région de Richmond »;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du premier alinéa de l'article 12 de cette entente, il est prévu que la durée de l'entente sera de 15 ans, à compter de la publication de l'avis de délivrance dans la Gazette officielle du Québec, lequel avis a été publié le 3 septembre 2005 et qu'en conséquence celle-ci prendra fin le 3 septembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités membres ont manifesté leur intérêt, par résolution, de revoir l'entente et d'en prolonger le terme initial pour le porter au 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Régie croit pertinent, dans un contexte de saine gestion des fonds publics, de modifier le terme de l'entente initiale pour la prolonger au 31 décembre 2020 afin que le terme soit identique à celui de l'exercice financier des municipalités;



Procès-verbal du Conseil de la Ville
de Richmond

CONSIDÉRANT QU'il serait opportun de demander au ministre des Affaires des municipales et de l'Habitation une modification du premier alinéa de l'article 12 tout en conservant le libellé actuel du deuxième alinéa de l'article 12, soit le renouvellement automatique par périodes successives de 5 ans ;

POUR CES MOTIFS,

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par la conseillère Varnier et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers :

D'approuver l'entente, afin que le premier alinéa de l'article 12 de l'entente intermunicipale soit modifié pour se lire comme suit:

« Article 12 La présente entente aura une durée de quinze ans et quatre mois, débutant le 3 septembre 2005, date de la publication dans la Gazette officielle du Québec du décret constituant la Régie et se terminera le 31 décembre 2020. »;

QUE le directeur général transmette une copie de la présente au Service de sécurité incendie de la région de Richmond. (Adoptée)

7.3. Comité de sécurité civile – Compte-rendu

Le coordonnateur de l'Organisation intermunicipale de sécurité civile de la région de Richmond mentionne que le comité se réunira, le 26 septembre prochain, et qu'un retour sera fait sur l'exercice de table qui a eu lieu le 9 juillet dernier. Il précise également qu'il prendra part au colloque sur la sécurité civile, organisé par le ministère de la Sécurité publique du Québec, qui se tiendra à Québec les 1^{er} et 2 octobre prochain.

8. DEMANDES D'AIDES FINANCIÈRES ET/OU TECHNIQUES, D'AUTORISATIONS, D'APPUIS, DE DONNS, DE PUBLICITÉS, DE SUBVENTIONS ET INVITATIONS DIVERSES

2019-09-16-12

8.1. Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale – Proclamation à titre de municipalité alliée contre la violence conjugale – Demande de résolution

ATTENDU QUE la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU QU'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes, qui se tiendront du 25 novembre au 6 décembre, des actions auront lieu à travers le Québec;



Procès-verbal du Conseil de la Ville
de Richmond

ATTENDU QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

IL EST proposé par la conseillère Varnier et appuyé par la conseillère Bourbeau et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers de proclamer Ville de Richmond municipalité alliée contre la violence conjugale. (Adoptée)

8.2. Grande Loge du Québec – 150^e anniversaire – Invitation

Le directeur général dépose une invitation reçue de la Grande Loge du Québec pour assister au 150^e anniversaire dudit organisme. Le maire assistera à cet événement.

9. CORRESPONDANCES DIVERSES

9.1. Immigration, Diversité et Inclusion Québec – Régionalisation de l'immigration - Informations

Le directeur fait part d'une correspondance reçue d'Immigration, Diversité et Inclusion Québec annonçant un déploiement historique des services d'immigration au Québec dans toutes les régions du Québec ainsi qu'une bonification des services offerts aux entreprises.

10. AFFAIRES NOUVELLES

10.1. Foire de la santé et du bien-être

La conseillère Varnier rappelle que la Foire de la santé et du bien-être se déroulera le 5 octobre prochain de 10 h à 15 h à l'école régionale de Richmond.

10.2. Association de camping et caravanning de l'Estrie et du Centre-du-Québec - Rassemblement

Le conseiller Boutin souligne que le rassemblement de l'Association de camping et caravanning de l'Estrie et du Centre-du-Québec, qui s'est tenu au Camping Melbourne, a été un franc succès et que les participants ont découvert le canot-kayak et la rivière St-François.

10.3. Expo de Richmond

Le maire souligne l'excellent travail des organisateurs bénévoles de l'expo de Richmond qui a attiré plus de 12 500 visiteurs durant la fin de semaine.

11. LEVÉE DE LA RÉUNION

IL EST proposé par la conseillère Varnier et appuyé par le conseiller Boutin et RÉSOLU unanimement par les conseillers, à 19 h 30, que la présente assemblée soit levée. (Adoptée)


Maire


Directeur général et
secrétaire-trésorier

2019-09-16-13



Initiales du MAIRE
Initiales du SEC.-TRES.

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

Je, Rémi-Mario Mayette, certifie que les crédits sont suffisants pour assumer l'entièreté des dépenses imputées aux différentes résolutions du présent procès-verbal, à même les sommes prévues au budget, et ce, par le certificat de crédits suffisants no. 713.

Rémi-Mario Mayette, OMA
directeur général et
secrétaire-trésorier